



ASSEMBLEE GENERALE REGIONALE
Ordinaire

AMIENS le 1 Mars 2020

POUVOIR pour le COREG (Comité Régional)

1	Club représenté :
	N° d'affiliation à la FFESSM :
	Nom et prénom du Président du Club :
	N° de licence du Président :
2	Pouvoir donné à un membre du club :
	Nom et prénom de ce délégué : N° de licence :
OU	
3	Pouvoir donné à un membre d'un autre club, mandaté :
	Nom et prénom de ce délégué :
	N° de licence :
	Club d'appartenance et N° d'affiliation : Mandaté par :

Signature du Président - cachet du club -

Mention manuscrite de la main du Président du Club : « **Bon pour Pouvoir** »

Date :